

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance d'ajournement des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le jeudi 5 mars 2015 à 20h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Dolorès Bouchard, Suzanne Tremblay et Julie Viel et messieurs Marius Coté, Alain Jean et Dave Pigeon tous formant quorum sous la présidence du maire Madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**MOT DE BIENVENUE**

**201503-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé par madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**AFFAIRES COURANTES**

**AVIS DE MOTION : Règlement No. 480 – Fonds de roulement**

Madame Suzanne Tremblay dépose un avis de motion pour que le règlement No. 480 – Fonds de roulement soit adopté à une prochaine séance.

**COMITÉ DE LA MER**

**201503-102 ENVOI : Informations aux propriétaires de Saint-Fabien-sur-Mer**

Il est proposé par monsieur Marius Coté  
appuyé par madame Suzanne Tremblay  
et résolu à l'unanimité  
de faire parvenir une lettre d'informations aux propriétaires pour les conscientiser à la réforme des numéros civiques et sur la problématique de la visibilité réduite par la végétation qui envahit l'emprise du chemin public.

**CULTURE ET LOISIRS**

**201503-103 DESTINATION BIC – ST-FABIEN : Employé 2015**

Il est proposé par monsieur Alain Jean  
appuyé par monsieur Marius Coté  
et résolu à l'unanimité  
d'accorder le salaire minimum pour 11 semaines de 39 heures plus 20% de contributions de l'employeur soit 5431.14\$. Un *Comité de sélection* devra être constitué avec un représentant de la Municipalité. A compétences égales la ou le citoyen de Saint-Fabien devra être favorisé par le *Comité* lors de la sélection.

**201503-104 DESTINATION BIC – ST-FABIEN : Cession des infrastructures du camping rustique**

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon  
appuyé par madame Dolorès Bouchard  
et résolu à l'unanimité  
d'informer la *Corporation Destination Bic – St-Fabien* que la municipalité de Saint-Fabien est prête à procéder à la signature d'une entente pour que ladite Corporation lui cède les infrastructures qu'elle a acquises et qui sont installées sur le terrain du *Camping des murailles*.

**201503-105 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE : Subvention Gala (1 500 \$ en 2014)**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé de madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité  
de donner 1 500 \$ au *Club de patinage artistique de Saint-Fabien* pour l'organisation de leur gala annuel.

**ÉCONOMIE****201503-106** **MDDELCC : Résolution CA nouveau développement**

Considérant qu'un projet de développement résidentiel dans le prolongement de l'avenue d'Astous et des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rues est en cours d'élaboration ;

Considérant qu'une demande en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.Q.E.) doit être adressée au MDDELCC et qu'un certificat d'autorisation doit être émis ;

Considérant qu'une fois les travaux achevés, la municipalité de Saint-Fabien doit transmettre au MDDELCC une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de la *Loi* ;

Considérant que la municipalité de Saint-Fabien doit s'engager à assurer la pérennité et le bon fonctionnement des ouvrages mis en place ;

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard  
et appuyé par monsieur Alain Jean  
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Fabien présente une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la L.Q.E. au MDDELCC quant au projet décrit ci-dessus ;

Que la firme Roche ltée, groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter ladite demande de certificat d'autorisation au MDDELCC ;

Que la municipalité de Saint-Fabien s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au MDDELCC une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de la L.Q.E. ;

Que la municipalité de Saint-Fabien s'engage à entretenir les ouvrages mis en place et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien ;

Que la Municipalité s'engage à acquitter les frais exigible en vertu de la L.Q.E. de 562,00 \$ pour la délivrance du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.

**FAMILLES ET AINÉS**

Aucun point traité lors de cette séance

**INCENDIE**

Aucun point traité lors de cette séance

**TRAVAUX PUBLICS****201503-107** **INTER 2014 : Suspension avant**

Il est proposé par monsieur Marius Coté  
appuyé par madame Dolorès Bouchard  
et résolu à l'unanimité

de faire renforcer la suspension avant du camion Inter 2014 selon la proposition du courriel du 4 mars 2015 du Centre Routier 1997 Inc. soit un montant maximum d'environ 575,00\$ plus taxes.

**URBANISME**

Aucun point traité lors de cette séance

**DIVERS**

Aucun point traité lors de cette séance

**PÉRIODES DE QUESTIONS****APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE**

Je soussignée, madame Marnie Perreault, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature, chacune des résolutions au procès-verbal.

**201503-108** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon  
appuyé par madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité  
la séance soit levée à 20h47.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général / Sec.-trésorier